

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale dénonce l'entêtement du gouvernement fédéral à déposer unilatéralement un projet de loi créant une commission canadienne des valeurs mobilières;

QU'elle dénonce cette invasion des juridictions fondamentales du Québec;

QU'elle rappelle l'opposition du milieu des affaires du Québec;

QU'enfin, elle demande instamment au gouvernement canadien de revenir sur cette décision et, à défaut, au Parlement canadien de ne pas adopter une telle Loi.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 27 MAI 2010.**

Québec, ce vingt-septième jour de mai 2010




FRANÇOIS CÔTÉ
Secrétaire général de l'Assemblée nationale